

Module de base – Risque chimique

Les moyens de prévention

Module 6.1

7/07/2025

Module de base – Risque chimique

Module 6.1 : *Les moyens de prévention; partie EPC*

Module 6.2 : *Les moyens de prévention ; partie EPI*

Module 7 : *Gestion des déchets*

Module de base – Risque chimique

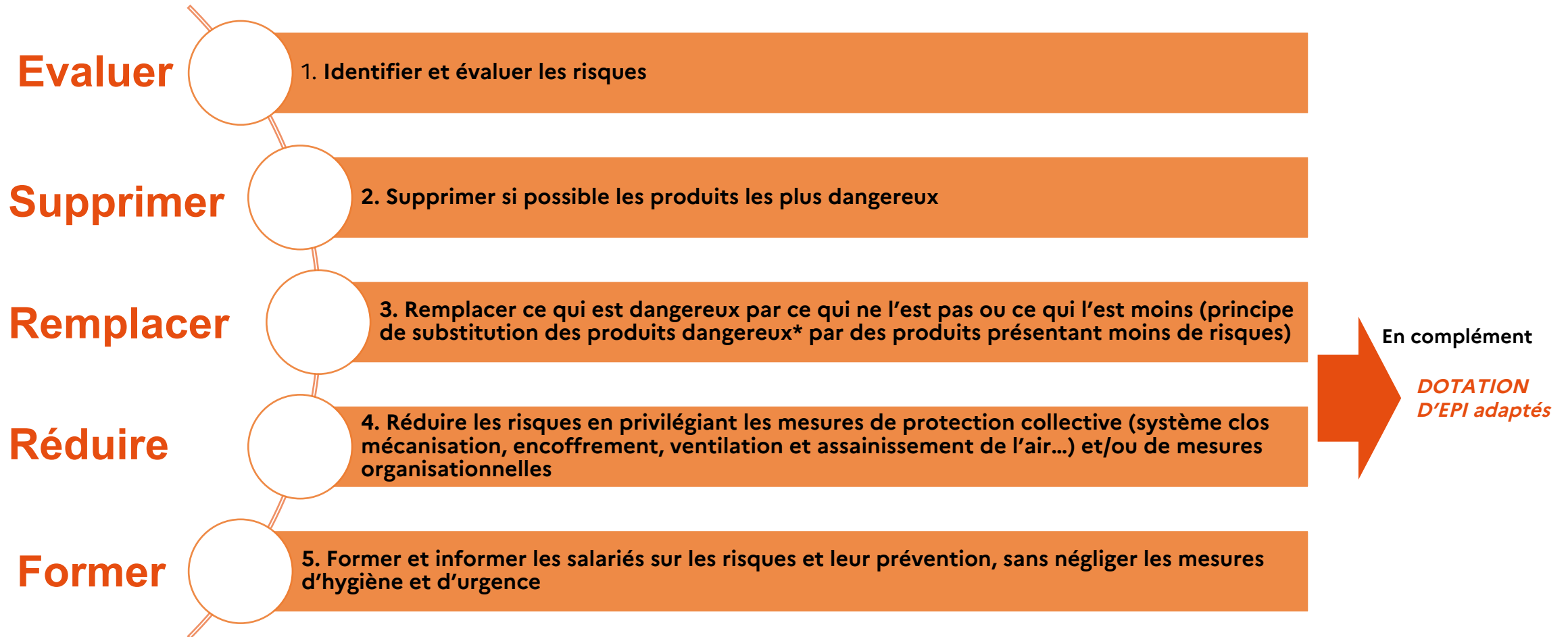


SOMMAIRE

Rappel

1. La protection collective

Les grandes lignes d'une démarche de prévention du Risque Chimique



Le principe de substitution des produits dangereux

- Un axe prioritaire pour les Agents Chimiques Dangereux (ACD), une obligation pour les CMR sauf impossibilité technique.
- Une démarche **propre à chaque entreprise** qui nécessite :
 - Une approche globale du procédé,
 - L'implication de toutes les parties concernées y compris le responsable de l'entreprise,
 - Une recherche approfondie d'informations sur les solutions existantes,
 - Une étude des contraintes de fonctionnement,
 - Une étude des conséquences,

Module de base – Risque chimique



1. La protection collective



Equipements de Protection Collective en priorité

Protection Collective contre le Risque chimique

Lorsque ni la suppression ni la substitution ne sont réalisables, les mesures de protection collective doivent être prévues de préférence dès la conception des procédés. Elles s'appliquent lors de l'utilisation des produits (**manipulation, fractionnement, transvasement...**), de leur **stockage**, des **transports** ou encore au cours de la **gestion des déchets**.

Elles ont pour objectifs de :

- réduire les **quantités** de produits chimiques dangereux présentes dans l'entreprise,
- réduire le **nombre de salariés exposés**,
- réduire la **fréquence** et la **durée d'exposition** des salariés aux risques chimiques.

Quatre principes :

- **éloignement** (balisage, déviation...),
- **obstacle** (capot de protection, rambarde de sécurité...),
- **atténuation d'une nuisance** (travail sous hotte, encoffrement de la pièce usinée, aspiration de poussières, ventilation, insonorisation du local...),
- **consignation** d'une fonction dangereuse lors d'interventions.

Ces mesures de protection collective peuvent être d'ordre organisationnel ou technique.

Elles doivent être mises en œuvre en priorité à des mesures de protection individuelle. (source INRS)

Les Protections Collectives - E.P.C

Exemples de mesures de protection collective visant à réduire le risque d'exposition au risque chimique

Mesures organisationnelles

Limitation du temps de travail aux postes exposés
Procédures d'achats de produits chimiques (prise en compte des quantités et conditionnements adaptés à l'utilisation)
Gestion des flux et du stockage des produits chimiques (stocks inutilisés, limitation des quantités stockées...)
Gestion des déchets
Procédures d'entretien des installations
Restriction de l'accès aux locaux

Concrètement :

- Lire attentivement les étiquettes,
- Étiqueter tous les conditionnements surtout les produits transvasés,
- Ne jamais utiliser d'emballage alimentaire,
- Se placer le plus loin possible de la source de pollution,
- Travailler en générant le moins de polluants possibles :
Aspirer → **Éviter la soufflette et le balai**
- Fermer **HERMÉTIQUEMENT** les emballages,
- Ne pas laisser traîner de chiffons imbibés.

Les Protections Collectives contre le risque chimique

Exemples de mesures de protection collective visant à réduire le risque d'exposition au risque chimique

Mesures techniques

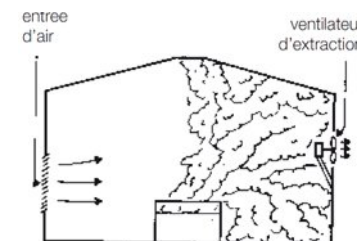
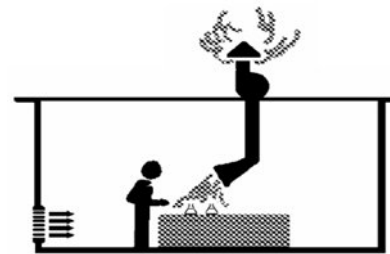
Mécanisation ou automatisation des procédés

Travail en vase clos et encoffrement

Réduction des émissions (abaissement de la température, abattage des poussières par brumisation...)

Captage/aspiration des polluants à la source (Activer à chaque utilisation, vitesse du flux d'air suffisante, contrôler l'efficacité du dispositif de captage)

Ventilation générale, assainissement (Assure le renouvellement de l'air, permet la dilution des polluants)



Module de base – Risque chimique



ATELIER EPI



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

